

Formation à l'installation, à l'utilisation et au contrôle avant emploi d'une ligne de vie provisoire – NF EN 795

0Harnais

Sécurisez les interventions temporaires en hauteur grâce à une installation maîtrisée de la ligne de vie provisoire. En une journée, vos équipes apprennent à contrôler les équipements, installer le dispositif conformément à la notice du fabricant et aux ancrages préalablement validés, puis à se connecter et se déplacer en sécurité. Pour connaître la réglementation applicable, consultez notre article sur la hauteur minimale et obligations de l'employeur. Avant de préparer une intervention, consultez notre checklist des 10 vérifications essentielles avant un travail en hauteur.

Présentiel - Synchron

Objectifs

Cette formation permet à l'entreprise de :

- **sécuriser les interventions temporaires en hauteur** nécessitant l'utilisation d'une ligne de vie provisoire ;
- **développer l'autonomie des équipes** dans l'installation, le contrôle avant emploi, l'utilisation et le démontage du dispositif ;
- **harmoniser les pratiques professionnelles** conformément aux consignes du site, à l'analyse des risques et à la notice du fabricant ;
- **réduire les risques de chute de hauteur**, de mauvaise installation, d'utilisation d'ancrages inadaptés ou d'incompatibilité entre les équipements ;
- **préserver les équipements antichute** grâce à des contrôles avant emploi, un rangement adapté et un signalement systématique des anomalies ;
- **contribuer au respect des obligations de prévention de l'employeur** en formant les salariés à l'utilisation sécurisée des équipements de protection individuelle ;
- **améliorer la préparation des interventions**, notamment par la prise en compte du tirant d'air, de l'effet pendulaire, des conditions d'accès et de l'organisation des secours.

Les + métier

Formation ligne de vie provisoire NF EN 795 à Lyon : apprenez à installer, contrôler avant emploi et utiliser le dispositif en sécurité. Devis EVINCEL.



Public Visé

Toute personne amenée, dans le cadre de son activité professionnelle, à installer, contrôler avant emploi, utiliser ou démonter une ligne de vie provisoire pour réaliser des interventions temporaires en hauteur. Cette formation s'adresse notamment aux : Agents de maintenance et techniciens d'intervention ; Personnels du bâtiment, de l'industrie et des travaux publics ; Ouvriers, étancheurs, charpentiers et poseurs ; Monteurs, installateurs et personnels intervenant sur des structures ; Responsables d'équipe ou encadrants chargés de préparer et de sécuriser les interventions en hauteur. Les participants doivent être amenés à utiliser une ligne de vie provisoire sur des points d'ancrage préalablement définis, qualifiés ou validés. Cette formation ne s'adresse pas aux personnes chargées de concevoir ou de dimensionner une ligne de vie, de calculer la résistance d'une structure ou de créer des ancrages permanents.

Cette formation s'adresse notamment aux techniciens de maintenance, agents techniques, personnels du BTP, couvreurs, charpentiers, poseurs, agents d'exploitation, intervenants sur toiture, passerelle, structure, échafaudage ou zone exposée au risque de chute de hauteur.

Elle concerne les salariés devant être capables d'analyser une situation de travail en hauteur, choisir les points d'ancrage adaptés,



Pré Requis

Avoir suivi une formation au travail en hauteur et au port du harnais, ou justifier de compétences équivalentes permettant de contrôler, régler et utiliser un harnais antichute ainsi que les équipements de liaison associés.

Savoir lire et comprendre une notice d'utilisation, des consignes de sécurité et les informations de marquage des équipements.

Ne pas présenter de contre-indication médicale connue au travail en hauteur et au port d'un harnais antichute. Il appartient à l'employeur de s'assurer de l'adéquation de l'état de santé du participant avec les activités envisagées.

Comprendre les instructions dispensées dans la langue de la formation.

EVINCEL Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 82 69 12850 69

Version : 0Harnais-20260921

SARL EVINCEL au Capital de 13 000 €



3 Rue Étienne et Jean Guignardat 69680 CHASSIEU - Bureau : 04 78 22 58 98 - E-mail : contact@evincel.fr - Site web : www.evincel.fr
Déclaration d'organisme de formation enregistrée sous le numéro 82 69 12850 69 auprès du préfet de région Rhône-Alpes
SIRET : 79338142700046 - Code NAF : 8559A - N° de TVA : FR 03 793381427

mettre en place une ligne de vie provisoire, contrôler visuellement leurs EPI antichute et évoluer en sécurité.

Objectifs pédagogiques et d'évaluation

analyser une situation de travail en hauteur et identifier les risques liés à l'installation et à l'utilisation d'une ligne de vie provisoire ;
identifier les différents composants d'un système de protection individuelle contre les chutes et vérifier leur compatibilité : harnais, longe, absorbeur d'énergie, connecteurs, antichute, ancrages et ligne de vie ;
contrôler avant emploi l'état apparent, le marquage et la conformité d'utilisation des EPI antichute et de la ligne de vie provisoire ;
repérer et utiliser les points d'ancrage préalablement définis, qualifiés ou validés, sans se substituer à une étude de résistance de la structure ;
déterminer les conditions d'utilisation du dispositif, notamment le tirant d'air, l'effet pendulaire, le cheminement, le nombre maximal d'utilisateurs et les possibilités de secours ;
installer, régler et contrôler une ligne de vie provisoire conformément à la notice du fabricant, aux consignes du site et aux limites d'utilisation du matériel ;
se connecter, se déplacer et travailler en sécurité sur la ligne de vie, puis démonter, ranger et signaler tout équipement présentant une anomalie.

Parcours pédagogique

Prévention des chutes de hauteur

- Principes généraux de prévention et priorité donnée aux protections collectives.
- Identification des situations nécessitant une ligne de vie provisoire.
- Analyse de l'environnement de travail, des accès et des risques associés.
- Repérage des obstacles, arêtes, zones fragiles et risques de chute pendulaire. Équipements de protection contre les chutes
- Composition d'un système d'arrêt des chutes.
- Harnais antichute, longes avec absorbeur d'énergie, connecteurs et antichutes.
- Identification des composants d'une ligne de vie provisoire.
- Compatibilité entre les différents équipements.
- Lecture des marquages, notices et limites d'utilisation du fabricant. Contrôle avant utilisation
- Vérification visuelle et fonctionnelle des EPI et de la ligne de vie provisoire.
- Contrôle des sangles, câbles, cordes, connecteurs et dispositifs de tension.
- Identification des défauts, détériorations et critères de mise au rebut.
- Conduite à tenir et signalement en cas d'anomalie. Ancrages et conditions d'installation
- Différence entre point d'ancrage, dispositif d'ancrage et support structurel.
- Utilisation de points d'ancrage préalablement définis, qualifiés ou validés.
- Vérification de la compatibilité entre les ancrages et la ligne de vie.
- Positionnement du dispositif afin de limiter la hauteur de chute et l'effet pendulaire.
- Prise en compte du nombre maximal d'utilisateurs autorisé. Installation de la ligne de vie provisoire
- Préparation et sécurisation de la zone d'intervention.
- Installation du dispositif conformément à la notice du fabricant.
- Mise en place des sangles, connecteurs et accessoires.
- Réglage et mise en tension de la ligne de vie.
- Contrôle final avant mise en service. Utilisation en sécurité
- Réglage et contrôle du harnais antichute.
- Choix et connexion du système de liaison adapté.
- Calcul ou vérification du tirant d'air disponible.
- Connexion, progression et déplacement sur la ligne de vie.
- Maintien de la continuité de la protection pendant l'intervention.
- Respect des limites d'utilisation du dispositif. Fin d'intervention et conduite à tenir en cas d'incident
- Démontage de la ligne de vie dans le respect des règles de sécurité.
- Nettoyage, rangement et stockage du matériel.
- Traçabilité et signalement des anomalies constatées.
- Principes d'organisation des secours après une chute.
- Mise en situation pratique et évaluation des compétences.

Méthodes pédagogiques

La formation repose sur une pédagogie **active, participative et centrée sur la pratique professionnelle**, alternant apports théoriques et mises en situation.

Les méthodes utilisées comprennent :

- des **apports théoriques illustrés** sur les risques de chute, les principes de prévention, les dispositifs d'ancrage et les lignes de vie

Moyens pédagogiques

Les moyens pédagogiques mobilisés sont adaptés aux objectifs de la formation et aux configurations de travail rencontrées par les participants :

- **salle de formation équipée** d'un écran ou vidéoprojecteur pour la présentation des apports théoriques, schémas, photographies et vidéos pédagogiques ;

EVINCEL Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 82 69 12850 69

Version : 0Harnais-20260921

provisoires ;

- des **échanges dirigés** à partir de l'expérience des participants et des situations rencontrées dans leur activité ;
- l'analyse de **situations de travail, de photographies, de plans ou de configurations d'intervention** ;
- des **démonstrations commentées par le formateur** : contrôle du matériel, réglage du harnais, installation, mise en tension, connexion et démontage du dispositif ;
- des **exercices pratiques progressifs**, réalisés individuellement ou en petits groupes ;
- des **misés en situation proches des conditions réelles de travail**, sur des points d'ancrage préalablement définis ou validés ;
- l'utilisation des **notices et préconisations des fabricants** pour déterminer les conditions et limites d'utilisation du matériel ;
- des **corrections immédiates, débriefings et retours individualisés** afin de consolider les gestes professionnels et les comportements sécuritaires.

- **support pédagogique numérique ou papier** reprenant les principes de prévention, les règles d'utilisation et les points de vigilance ;
- **notices d'utilisation, fiches techniques et préconisations des fabricants** des équipements utilisés pendant la formation ;
- **équipements de protection individuelle contre les chutes**, en nombre adapté à l'effectif : harnais antichute, longes avec absorbeur d'énergie, connecteurs, antichutes mobiles ou à rappel automatique ;
- **une ou plusieurs lignes de vie provisoires**, avec leurs dispositifs de tension, sangles, connecteurs et accessoires d'installation ;
- **points d'ancrage ou structure pédagogique préalablement définis et validés**, permettant de réaliser les exercices dans des conditions sécurisées ;
- **matériel de balisage et zone pratique sécurisée** permettant l'installation, la mise en tension, l'utilisation et le démontage du dispositif ;
- **fiches de contrôle avant emploi, grilles d'observation, questionnaires et supports d'évaluation** utilisés pour suivre la progression et valider les acquis.

Le matériel utilisé est adapté aux exercices réalisés, maintenu en bon état et contrôlé avant chaque utilisation. La quantité d'équipements est organisée afin de permettre à chaque participant de réaliser personnellement les principales opérations pratiques.

Modalités de suivi

Le suivi de l'exécution et de l'assiduité des participants est assuré au moyen de :

- la signature d'une **feuille d'émargement individuelle ou collective**, par demi-journée, par les participants et le formateur ;
- le suivi de la participation lors des apports théoriques, exercices pratiques et mises en situation ;
- l'utilisation d'une **grille individuelle d'évaluation des compétences pratiques** ;
- la traçabilité des résultats du questionnaire théorique de fin de formation ;
- la remise d'un **certificat de réalisation** précisant la nature, la durée et les dates de la formation ;
- la remise d'une **attestation individuelle de fin de formation**, mentionnant les objectifs atteints et, le cas échéant, les compétences acquises ;
- le recueil de l'appréciation des participants au moyen d'un **questionnaire de satisfaction à chaud** ;
- l'établissement, si nécessaire, d'un bilan ou d'un compte rendu transmis au commanditaire.

Les documents de suivi et d'évaluation sont conservés par l'organisme de formation conformément à ses procédures internes.

Qualification Intervenant·e·s

Formateur spécialisé en prévention des risques liés au travail en hauteur, disposant d'une expérience professionnelle significative dans l'utilisation des équipements de protection individuelle contre les chutes et l'installation de lignes de vie provisoires. Il maîtrise notamment l'analyse des risques, le contrôle avant emploi des EPI, les dispositifs d'ancrage, le tirant d'air, l'effet pendulaire, la compatibilité des équipements ainsi que les prescriptions des fabricants. Il possède les compétences pédagogiques nécessaires pour encadrer les exercices pratiques et évaluer les participants en sécurité. Ses connaissances techniques et réglementaires sont régulièrement actualisées. Le formateur ne se substitue toutefois pas à un bureau d'études ou à une personne compétente chargée de valider la résistance mécanique des structures et des points d'ancrage.

□

Intervenant disposant d'une expérience dans l'analyse des risques de chute, le choix des points d'ancrage, le contrôle visuel des EPI antichute, la mise en place d'une ligne de vie provisoire, l'utilisation des longes, connecteurs, antichutes et systèmes de liaison.

EVINCEL Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 82 69 12850 69

Version : 0Harnais-20260921



SARL EVINCEL au Capital de 13 000 €

3 Rue Étienne et Jean Guignardat 69680 CHASSIEU - Bureau : 04 78 22 58 98 - E-mail : contact@evincel.fr - Site web : www.evincel.fr
Déclaration d'organisme de formation enregistrée sous le numéro 82 69 12850 69 auprès du préfet de région Rhône-Alpes
SIRET : 79338142700046 - Code NAF : 8559A - N° de TVA : FR 03 793381427

Le formateur anime la formation à partir d'apports théoriques, de démonstrations techniques, d'exercices pratiques et de mises en situation adaptées aux interventions en hauteur sur site équipé, non équipé ou partiellement équipé.

EVINCEL Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 82 69 12850 69

Version : 0Harnais-20260921



SARL EVINCEL au Capital de 13 000 €

3 Rue Étienne et Jean Guignardat 69680 CHASSIEU - Bureau : 04 78 22 58 98 - E-mail : contact@evincel.fr - Site web : www.evincel.fr
Déclaration d'organisme de formation enregistrée sous le numéro 82 69 12850 69 auprès du préfet de région Rhône-Alpes
SIRET : 79338142700046 - Code NAF : 8559A - N° de TVA : FR 03 793381427

Méthodes et modalités d'évaluation

L'évaluation des acquis est réalisée tout au long de la formation au moyen de :

- **questions orales et échanges dirigés** permettant de vérifier la compréhension des risques liés au travail en hauteur et à l'utilisation d'une ligne de vie provisoire ;
- **observations continues du formateur** lors des exercices pratiques ;
- **contrôle individuel de la capacité à vérifier l'état apparent et le marquage** du harnais, des équipements de liaison et de la ligne de vie provisoire ;
- **mise en situation pratique individuelle ou en binôme** portant sur l'identification des ancrages préalablement validés, l'installation, la mise en tension et le contrôle avant utilisation du dispositif ;
- **évaluation de la connexion et du déplacement en sécurité** sur la ligne de vie, avec prise en compte du tirant d'air, de l'effet pendulaire et des limites d'utilisation du matériel ;
- **exercice de démontage, de rangement et de signalement des anomalies** ;
- **questionnaire théorique de fin de formation**, sous forme de QCM ou de questions écrites.

La validation des acquis repose sur la réussite de l'évaluation théorique et sur la réalisation correcte des gestes techniques attendus, dans le respect de la notice du fabricant, des consignes du site et des règles de sécurité.

En cas de difficulté, le formateur réalise une correction commentée, complète les explications et propose une nouvelle mise en situation lorsque les conditions de formation le permettent.

Moyens à mettre en oeuvre

Dans le cadre d'une formation réalisée en intra-entreprise, le client met à disposition :
• Une zone pratique sécurisée, balisée et adaptée aux exercices d'installation, d'utilisation et de démontage d'une ligne de vie provisoire ;
• Une structure ou des points d'ancrage préalablement identifiés et validés par une personne compétente, accessibles en sécurité et compatibles avec le dispositif utilisé ;
• Des documents justifiant les caractéristiques des ancrages et des supports, lorsqu'ils existent : plans, notes de calcul, dossiers techniques, rapports de vérification ou consignes internes ;
• La ligne de vie provisoire habituellement utilisée dans l'entreprise, lorsqu'une formation sur le matériel du client est prévue, accompagnée de sa notice, de ses accessoires et de ses éléments d'identification ;
• Des équipements de protection individuelle des participants, sauf disposition contraire prévue dans l'offre : harnais antichute, dispositifs de liaison, connecteurs, casque avec jugulaire, chaussures de sécurité, gants et tenue de travail adaptée ;
• Des équipements en bon état, compatibles entre eux, contrôlés et maintenus conformément aux prescriptions applicables et aux notices des fabricants. L'employeur assure la fourniture, le bon fonctionnement et l'entretien des EPI mis à disposition de ses salariés.
• Des moyens d'accès sécurisés à la zone d'exercice ainsi que les autorisations nécessaires : accès au site, permis, consignations, accompagnement ou accueil sécurité ;
• Des informations relatives aux risques spécifiques du site, aux règles de circulation, aux zones interdites et aux procédures applicables ;
• Une organisation des secours adaptée, avec moyens d'alerte et procédure permettant une intervention rapide en cas d'incident. Le travail isolé doit être exclu lors des exercices pratiques en hauteur.
• Une salle équipée de tables, chaises, alimentation électrique et, lorsque cela est convenu, d'un écran ou vidéoprojecteur.
• La résistance du support de fixation des ancrages doit être appréciée avant la formation par une personne compétente. Le formateur réalise un contrôle préalable de la configuration proposée, mais cette observation ne constitue ni une étude structurelle ni une certification des ancrages.

Modalités d'accessibilité handicap

La formation est ouverte aux personnes en situation de handicap. Afin d'anticiper les conditions d'accueil et les éventuels besoins de compensation, le participant ou le commanditaire est invité à signaler toute situation nécessitant un aménagement dès l'inscription et à prendre contact avec le référent handicap d'EVINCEL Formation.

Une étude individualisée est réalisée afin d'identifier les adaptations possibles : accessibilité des locaux et de la zone pratique, aménagement des supports, des consignes, du rythme, des méthodes pédagogiques ou des modalités d'évaluation, ainsi que mobilisation éventuelle d'aides techniques ou humaines.

Compte tenu des exercices pratiques d'installation et d'utilisation d'une ligne de vie provisoire, la faisabilité de la formation est étudiée en tenant compte des capacités nécessaires, des équipements disponibles et des exigences de sécurité liées au travail en hauteur. En formation intra-entreprise, le client veille à l'accessibilité des locaux, des installations et de la zone d'exercice. Si les adaptations nécessaires ne permettent pas d'atteindre les compétences visées dans des conditions de sécurité satisfaisantes, une solution pédagogique adaptée ou une

EVINCEL Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 82 69 12850 69

Version : 0Harnais-20260921

orientation vers un partenaire spécialisé est recherchée.

Le Code du travail prévoit notamment l'adaptation de la durée, des modalités de validation, des méthodes et des supports pédagogiques aux besoins des personnes en situation de handicap. Le référent handicap peut coordonner l'identification et la mise en œuvre des solutions de compensation.



Durée

7.00 Heures

1

Jour

Effectif

2 à 10 participants



Contactez-nous !

Le service Formation
Responsable pédagogique

Tél. : 0478225898
Mail : contact@evincel.fr

EVINCEL Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 82 69 12850 69

Version : 0Harnais-20260921



SARL EVINCEL au Capital de 13 000 €

3 Rue Étienne et Jean Guignardat 69680 CHASSIEU - Bureau : 04 78 22 58 98 - E-mail : contact@evincel.fr - Site web : www.evincel.fr
Déclaration d'organisme de formation enregistrée sous le numéro 82 69 12850 69 auprès du préfet de région Rhône-Alpes
SIRET : 79338142700046 - Code NAF : 8559A - N° de TVA : FR 03 793381427